

LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Castelmaurou, le 6 septembre 2018

COUPE DE FRANCE FEMININE SECTEUR QUEST - 1ER TOUR

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-dessous les directives du tirage au sort de la **Coupe de France Féminine.**

Rappel des dates

1^{er} tour: les 15 et 16 septembre 2018
2^{ème} tour: les 29 et 30 septembre 2018
3^{ème} tour: les 20 et 21 octobre 2018

• Finale Régionale : les 3 et 4 novembre 2018 (à confirmer)

Horaires

Les rencontres sont calquées sur les jours et horaires des équipes engagées dans les championnats régionaux (R1 – R2); pour les équipes participantes aux championnats départementaux les rencontres sont fixées au dimanche à 15H00, toutefois les rencontres pourront être modifiées sous réserve de l'approbation de la C.R.G.C. et de la C.R.T.I.S. pour les nocturnes. Les modifications doivent être saisies sur FOOTCLUBS – 6 jours avant la date du match dernier délai. Tout manquement à ce délai, fera l'objet d'un refus.

Arbitres

L'Arbitre central sera désigné par les C.D.A des Districts des clubs concernés.

Remplacement des joueuses : Application de l'article 7.3 5 du Règlement

« <u>Les clubs ont la faculté d'inscrire 16 joueuses sur la feuille de match</u> et de changer trois joueuses en cours de partie. Ces changements ne peuvent être effectués que pendant un arrêt naturel du jeu à condition d'en prévenir le capitaine adverse et l'arbitre du match. Toute joueuse remplacée ne peut en aucun cas être autorisée à participer à nouveau au jeu. En ce qui concerne la compétition propre toute joueuse expulsée ne peut être remplacée. »

Durée des rencontres

Les matches ont une durée de quatre-vingt-dix minutes, divisés en deux périodes de quarante-cinq minutes, entre les deux périodes une pause de quinze minutes est observée. Si à la fin du temps réglementaire, la partie se termine sur un score égal, les équipes se départagent par l'épreuve des coups de pied au but. (Pas de prolongation).

Si les équipes n'ont pu se départager à la fin du temps réglementaire <u>il sera procédé à l'épreuve des coups de pied au but dans les conditions réglementaires.</u>

Frais

Les frais de déplacement et indemnités de l'arbitre central, ainsi que les frais de déplacement du ou des délégués officiels sont à la charge du club recevant prélevés sur le compte club.

Les frais de déplacement de l'équipe visiteuse, restent à sa charge.

Le Secrétaire Général Pierre THEVENIN